



Saint Jean-Paul II
Pape de la famille

L'ÉGLISE AU SERVICE DE L'AMOUR CONJUGAL

Le message de l'Église sur l'amour conjugal rencontre beaucoup d'hostilité. Elle fonde pourtant son enseignement sur la volonté de Dieu et le bien de l'être humain qui, ici comme dans d'autres domaines, vont de pair.

Un tel sujet ne serait pas épuisé au bout de dizaines de pages, mais contentons-nous ici de quelques considérations.

Creuser pour construire

L'amour est une réalité à la fois merveilleuse et fragile. Pour durer – **durer pour construire, c'est là son défi !** – il a besoin d'être *nourri* par des paroles et des actes de tendresse et de gratuité, de respect et d'estime, de sacrifice et de pardon. On le voit : l'amour est une vie et non seulement un « ressenti ». Le couple ne peut rester sur ses acquis. On pourrait presque dire que l'amour ne peut subsister que s'il se développe, qu'il ne peut s'épanouir que s'il s'enrichit, et cela parce qu'il est vivant.

On y reçoit donc beaucoup, mais il s'agit aussi de donner. **C'est même là le cœur de l'amitié conjugale : le don mutuel**, qui va chercher ses racines dans notre cœur profond. Si on sépare l'amour du don, si chacun des deux époux n'essaie pas de s'offrir sincèrement à l'autre (ce qui passe par les actes concrets de la vie quotidienne) l'amour risquera de s'abîmer, de vieillir ou de s'épuiser.

Et ainsi l'amour est également un chemin. **Il y a une maturation** : à partir de l'attraction initiale et de la sensation de se sentir bien avec l'autre, il s'agit d'*aimer* l'autre, de vouloir son bien¹. Des étapes permettent donc un approfondissement toujours plus grand. Il serait alors illusoire de se contenter du « simple » sentiment

¹ Cf. BENOIT XVI, Rencontre avec les jeunes fiancés à Ancône, le 11 septembre 2011.

amoureux, de ne pas y voir une invitation à creuser pour avoir plus de chances de durer.

Naturellement, l'amour s'exprime et s'enrichit aussi par les gestes spécifiques à cette amitié conjugale, gestes que l'on pourra appeler le langage des corps. Et cependant, ces derniers peuvent au début être un obstacle au mûrissement de l'amour. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que, comme pour le sentiment amoureux, il y a un risque de ne pas chercher à creuser jusqu'au cœur de cette amitié, et de se contenter de ce qui est facilement « abordable ». Sans compter que, dans ces gestes conjugaux, la tentation existe de prendre l'autre comme un objet, car notre nature humaine est blessée et donc faible. C'est pourquoi, chez certains, l'amour qui vient de naître risque de se dénaturer aussitôt en devenant le contraire de lui-même : un égoïsme, une recherche de soi. Recevoir sans vraiment donner. De cette manière, « *brûler les étapes finit par "brûler" l'amour, qui a besoin au contraire de respecter les temps et les différentes étapes de ses expressions*² ».

A cela vient s'ajouter un autre motif, plus important encore. Nos actes ont un sens. **L'homme est un, corps et esprit.** Pour cette raison, **le langage spirituel et le langage du corps doivent correspondre** : le don des corps exprime le don spirituel. Et celui-ci, pour avoir toute sa valeur, doit être définitif : dire « *je t'aime pour 5 ans* » est une drôle de manière d'aimer... Ainsi, c'est seulement dans le cadre d'un don définitif – le mariage – que le langage des corps trouve tout son sens. Sans cette cohérence entre corps et esprit, on aura comme une « inflation » des actes, qui, finalement, auront peut-être perdu une grande partie de leur signification au moment où on aurait dû les inaugurer.

On l'aura compris : l'amour a ses lois, sa logique. **Les fiançailles et la chasteté avant le mariage respectent la vérité des gestes et viennent protéger l'amour naissant qui, de cette façon, peut se développer en profondeur.** En retour, les futures rencontres des époux n'en seront que plus riches³.

Dieu nous parle par les lois de notre corps

Le deuxième point difficile concerne la régulation naturelle des naissances. Une grande règle en ce domaine se formule ainsi : toute union doit demeurer ouverte à la vie pour être vraie. Comment le comprendre ?

² BENOIT XVI, *ibid.*

³ Sur les fiançailles, cf. Père LOUIS, *Avant le mariage*, Artège, Perpignan 2013.

Le corps nous « parle » par sa logique interne : là encore, il y a une cohérence, une harmonie, des lois. Et puisque notre organisme est une œuvre divine, **Dieu lui-même nous parle grâce à ce corps dont il est l'Auteur.**

Or, ce qui apparaît d'abord, c'est que l'union des corps n'est pas sans lien intime avec la transmission de la vie. On voit d'ailleurs que c'est seulement par un effort continu, toujours à reprendre, que l'union peut être séparée de la procréation : il devient ainsi évident que la contraception combat une structure profonde de notre corps⁴ et que l'acte conjugal est d'abord le grand moyen de transmettre la vie.

Toutefois, si l'union est d'abord ordonnée au don de la vie, en quoi est-elle aussi ordonnée au bien des époux ? En ceci que le fait de vouloir donner la vie par telle personne est une grande preuve d'amour envers cette dernière. Ainsi, l'union est un vrai langage. Elle consiste à dire par son corps : **« je veux un enfant, et je le veux précisément de toi, c'est toi que j'ai élu(e) entre tou(te)s ; par cet enfant j'unis aussi toute ma vie à la tienne, donc tu peux voir que je t'aime »**. De ce fait, nous comprenons que **c'est le don et l'accueil de la semence de vie qui donnent à l'union des corps toute sa valeur d'acte d'amour** : ils font la preuve de l'élection et du lien définitif qu'on accepte de créer par la naissance de l'enfant. Telle est la logique que l'on peut décoder de notre corps lui-même. Cela vaut bien sûr des actes qui aboutiront *effectivement* à une conception. Mais cela est également valable pour tous les autres, même en période naturellement inféconde, car la perspective de l'enfant unissant les vies reste tout de même en filigrane⁵. Autrement dit : tout acte conjugal est unitif parce que (au moins potentiellement) procréateur.

Il ne s'agit pourtant pas de limiter l'union aux moments où on désire

⁴ Il y a donc un « *lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme. C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité. Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement en mesure de comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental.* » (BHX PAUL VI, *Humanae vitae*, n° 12)

⁵ L'expérience montre qu'imaginer l'enfant possible favorise le lien conjugal ; au contraire, « *plus la séparation plaisir-procréation sera obtenue de façon catégorique, plus l'amour que l'on voulait sauver risque d'être atteint lui aussi* » (B. LUCEREAU, *Se passer de la pilule, c'est possible !*, Editions de l'Emmanuel, Paris 2010, p 120). Bénédicte Lucereau est thérapeute de couples.

un enfant⁶. A ce point, interviennent les **méthodes de régulation naturelle des naissances**. Si elles sont appliquées sérieusement, elles s'avèrent d'une **grande fiabilité**⁷. Ces méthodes naturelles s'appuient sur une donnée de notre nature humaine (l'alternance des périodes fécondes et infécondes chez l'épouse) : **elles ne contredisent pas la logique de nos corps, et donc du Créateur**⁸. Par comparaison, le problème de la contraception n'est pas d'utiliser des moyens artificiels, mais de contrarier la structure profonde de l'acte : on s'érige alors en maîtres absolus de la nature humaine et non en gardiens, en serviteurs.

Reste la question des périodes fécondes. Ici, signalons quelque chose de tout-à-fait remarquable : des professionnels spécialistes du sujet (aux Etats-Unis, au Canada...) qui défendaient il y a 40 ans la plus grande « liberté » dans le domaine, prônent aujourd'hui la continence périodique pour maintenir le désir et la qualité de la relation⁹. En effet, la continence peut être un moyen de **redécouvrir la tendresse gratuite et de développer les autres gammes de l'amour**. De cette façon, elle ne sépare pas les époux, mais les unit à un autre niveau. Dans le cadre des méthodes de régulation naturelle des naissances, elle devient une sorte de « **nouvelles fiançailles** » revenant régulièrement, avec le même bénéfice : développer l'amour dans les autres dimensions, ce qui fécondera ensuite l'ensemble. Ces périodes contribuent aussi à ce que le désir soit toujours encadré par le don car le plaisir n'est pas l'objectif final : ce dernier est toujours au service de la communion des époux. Il est un bon serviteur et ne doit pas devenir un mauvais maître.

⁶ Il y a bien des raisons sérieuses pour ne pas désirer d'enfants : la santé des conjoints, un juste espacement des naissances, la santé de l'enfant à naître, les exigences financières de l'éducation, la démographie... (cf. Pie XII, Discours aux sages-femmes, 29 octobre 1951). Cela dit, « *le but fondamental de la famille est le service de la vie* » (S. JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*, n° 28).

⁷ Un essai-clinique de grande ampleur (992 couples impliqués) avait été réalisé en Chine en 1996-1997 et avait montré que le taux d'efficacité de la méthode était proche de 100% (<http://www.thebillingsovulationmethod.org/fr/how-effective-is-the-billings-ovulation-method%E2%84%A2/effectiveness-in-preventing-pregnancy.html>). Cf. aussi B. LUCEREAU, *id.*, p. 139. Et notons au passage que les moyens contraceptifs n'ont pas une efficacité totale. Cela dit, il est habituellement recommandé d'être initié par un couple moniteur, faute de quoi on pourra aller au devant d'échecs.

⁸ On parle bien ici des lois qui constituent notre personne. Cela ne vaut pas de la maladie qui est au contraire une entorse au bon fonctionnement du corps, et qui dès lors demande à être contrée et maîtrisée. Mais les lois de la transmission de la vie ne sont pas une maladie !

⁹ Cf. B. LUCEREAU, *id.*, p. 92.

CONTRACEPTION ET SIDA

Un autre problème vient se greffer sur la question de la contraception. On accuse parfois le discours de l'Église d'être criminel : en Afrique, le refus du préservatif entraîne la diffusion du Sida. **Or l'expérience montre précisément le contraire : seuls les pays africains ayant fait le choix de promouvoir l'abstinence et la fidélité ont réellement vu régresser la diffusion du Sida^a.** Ce sont les fameux programmes « ABC », qui ont été appliqués dans un certain nombre de pays d'Afrique : A renvoyant à *Abstinence*, B à *Be faithful* (être fidèle) et C à *Condom* (préservatif, en dernier recours). L'Ouganda est le cas le plus spectaculaire de la réussite de ces programmes. Dans cet Etat, les comportements ont changé, en particulier par une vraie augmentation de l'abstinence et de la fidélité : cela a amené une forte baisse du nombre de nouveaux séropositifs. Le président lui-même, ainsi que les autorités religieuses, ont soutenu ce programme. Finalement, les chiffres parlent d'eux-mêmes : le taux de contamination est passé de 20% en 1986 (le taux le plus élevé du monde à l'époque) à 5% en 2001^b.

Lors de son voyage africain en 2009, le Pape Benoît XVI avait donc raison de défendre une solution éthique et pas seulement technique. De façon magistrale, il avait même retourné la critique en montrant que « **la réalité la plus efficace, la plus présente sur le front de la lutte contre le sida est précisément l'Église catholique** » : en amont de la maladie, par une « *une humanisation de la sexualité* », un « *renouveau spirituel et humain qui apporte avec soi une nouvelle manière de se comporter l'un envers l'autre* », et en aval par ses nombreux centres de soins^c. Rappelons en effet que plus d'un quart des structures soignant les malades du Sida dans le monde sont des structures catholiques.

(a) Cf. Jokin De Irala et Matthew Hanley, *L'amour face au sida*, L'Œuvre Editions, Paris 2011.

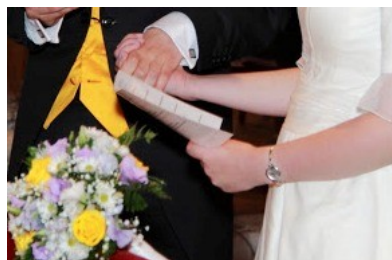
(b) A ce sujet, voir l'article dans la revue scientifique américaine *Science* n°304 du 30 avril 2004 de deux chercheurs de l'université de Cambridge, Rand L. Stoneburner et Daniel Low-Beer.

(c) Benoît XVI, entretien aux journalistes pendant le vol en Afrique, 17 mars 2009.

Les lois que nous avons abordées ne sont donc pas un fardeau, un poids mis sur les épaules des couples. Au contraire, et malgré ses hautes exigences, elles peuvent devenir une **libération** permettant de donner des ailes à l'amour. **On trouvera de nombreux témoignages montrant combien cette manière de vivre est épanouissante.** Plus encore, certains couples expliquent qu'ils sont devenus, grâce à cette « méthode », plus amoureux à 60 ans qu'ils ne l'étaient à 25 ans¹⁰...

Le mariage dans le Christ

Enfin, certains ne voient pas l'intérêt de se marier, encore moins de se marier à l'église : « *nous nous aimons, et voilà l'essentiel* ». Pourtant, l'amour humain comprend de soi une dimension sociale : il n'est pas une affaire purement privée qui relèverait de la seule initiative du couple. C'est d'autant plus vrai que le mariage est ordonné à la constitution et au maintien de la famille – et cette même famille a besoin pour vivre d'être reconnue socialement. La société et l'Eglise ont ainsi des droits et des devoirs spécifiques vis-à-vis des foyers. Quant à l'aspect sacramentel du mariage, nous allons voir qu'il est appelé à devenir la source de grands bienfaits pour le couple.



En effet, **il apparaît assez rapidement que notre capacité d'aimer et de nous donner est limitée.** Notre égoïsme « congénital », plus ou moins développé, peut d'une certaine manière noyer l'amour, l'engloutir. Dès lors, où puiser la force de convertir notre cœur pour dépasser les inévitables difficultés de la vie en couple ? Où venir remplir notre « réservoir d'amour » qui parfois s'épuise si vite ?

Nous avons donc besoin de secours : celui des autres, mais également celui de l'Autre, de Dieu. Et c'est effectivement ce qui est donné dans le sacrement de mariage. La grâce du sacrement purifie l'amour des époux, et le renforce, l'élève. Elle fait participer les conjoints à la charité que le Christ a pour son Eglise¹¹. Ou, pour reprendre notre comparaison,

¹⁰ Cf. B. LUCEREAU, *id.*, p. 98.

¹¹ « *Le sacrement du mariage signifie l'union du Christ et de l'Eglise. Il donne aux époux la grâce de s'aimer de l'amour dont le Christ a aimé son Eglise ; la grâce du sacrement perfectionne ainsi l'amour humain des époux, affermit leur unité indissoluble et les sanctifie sur le chemin de la vie éternelle* » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n°1661).

quelques gouttes de la charité du Christ sont déversées dans le cœur des conjoints, et cela viendra remplir leur « réservoir d'amour ». Cela vaut au moment de la cérémonie de mariage, mais également pour toute la vie. **A chaque fois que les époux posent un acte de charité dans la ligne du sacrement, la grâce du mariage est vivifiée et aide les époux à se donner encore plus l'un à l'autre.** Certes, la grâce du mariage n'enlèvera pas les difficultés, mais elle donnera la force d'accomplir des actes de charité encore plus grands.

Ajoutons cependant une petite remarque : la grâce ne fonctionne pas de façon mécanique. Les époux doivent collaborer avec leur liberté, en accueillant dans leurs vies le Christ qui enrichit leur amour conjugal. Sans cet accueil, le sacrement de mariage reste inactif. Et l'ouverture au Christ passe par des actes concrets : le dialogue intime avec Lui dans la prière, l'observation des commandements (dont le résumé est la charité), l'union à Lui dans l'Eucharistie dominicale. Bref, il faut garder ou retrouver l'état de grâce, et veiller à faire grandir en nous cette vie divine.

La grâce ne fonctionne pas de façon mécanique : cela signifie aussi que chaque conjoint doit y mettre du sien et accepter de faire des efforts pour que la vie à deux ne soit pas trop pénible. Essayer de comprendre l'autre (qui n'a souvent pas *complètement* tort !), ne pas faire valoir systématiquement tous ses droits, ne pas blesser par des paroles injustes, répartir les tâches de façon équitable, ne pas aller dormir sans s'être pardonnés mutuellement... tout cela contribue fortement à construire une harmonie conjugale. Sachant que, comme veulent l'affirmer haut certains conseillers conjugaux, rien n'est jamais perdu.

Conclusion

Ainsi, nous avons pu voir que les trois points difficiles auxquels se heurtent notamment les couples de jeunes – fiançailles chastes, régulation naturelle des naissances, mariage sacramentel – sont finalement au service de l'amour conjugal. **La voie que montre l'Eglise protège l'amour, l'enrichit et lui donne ainsi de pouvoir durer. Au contraire, la culture ambiante fait de l'amour un bien de consommation alors que celui-ci est l'une des réalités les plus précieuses de notre vie.** Il est donc bon que nous soit donné le 6^e commandement – « tu ne commettras pas d'impureté » – car l'impureté est un égoïsme, une recherche de soi qui prend le corps de l'autre (ou le sien) comme objet, et par là diminue notre capacité d'aimer. Au final, dans cette dérive, c'est la femme qui



« La famille naît de ce projet d'amour qui veut grandir comme on construit une maison pour qu'elle soit un lieu d'affection, d'aide, d'espérance, de soutien. De même que l'amour de Dieu est stable et pour toujours, ainsi nous voulons aussi que l'amour qui fonde la famille soit stable et pour toujours. S'il vous plaît, nous ne devons pas nous laisser vaincre par "la culture du provisoire" ! »

Pape François (14 février 2014)

ou de maintenir le cap, ... Et pour conclure, on peut vraiment dire que **cette voie est libératrice : elle nous détache de ce qui serait trop petit, trop peu noble, et qui finalement ne comblerait pas suffisamment notre cœur** – même si cette libération peut être une purification douloureuse. Toutefois, comme le disait le Saint-Père Benoît XVI, « *nous n'avons pas été créés pour la facilité, mais pour les choses grandes, pour le bien*¹³ ». En définitive, le comportement de chacun dans ce domaine révèle sa manière de voir la vie entière : prendre tout ce que l'on peut, à la limite jusqu'à « utiliser » les autres, ou entrer autant que possible dans la logique du don.

Abbé Vincent Pinilla

¹² Cardinal Gerhard Ludwig MÜLLER, *Sur l'indissolubilité du mariage et le débat sur les divorcés remariés civilement et les sacrements. Un témoignage en faveur du pouvoir de la grâce* (23 octobre 2013) ; Mgr André-Joseph LEONARD, *L'Eglise vous aime, Un chemin d'espérance pour les séparés, divorcés, remariés*, Editions de l'Emmanuel, Paris 2010. Voir aussi le livre publié par les Cardinaux Brandmüller, Burke, Caffarra, De Paolis et Müller, *Demeurer dans la vérité du Christ* (Artege, Perpignan 2014).

¹³ BENOÎT XVI, Discours aux pèlerins allemands venus à Rome pour la Messe d'intronisation (25 avril 2005).

paie le plus lourd tribut.

Il faudrait également aborder la question des divorcés remariés, qui ne peut être réglée en quelques lignes. On pourra renvoyer à certains textes¹², rappelant **la nécessaire attitude de charité, ainsi que celle de vérité**, puisque l'Eglise n'a pas le pouvoir d'aller contre la volonté de son Maître le Christ (cf. Mc 10, 2-12). Elle répète la même la même parole à ceux qui sont tombés : « *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* » (Jn 8, 11).

On répondra sans doute que le message chrétien indique une voie bien exigeante. On aura raison, mais il faut rappeler que nous ne sommes pas seuls. Nous ne manquons pas de secours humains et divins pour marcher sur ce chemin : les exemples, les expériences et les conseils des autres (couples moniteurs des méthodes de régulation naturelle, groupes de foyers, ...), les sacrements de confession et de communion qui nous permettent de retrouver